

COMMUNE DE SEMUSSAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025/ BUDGETS PRIMITIFS 2026

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Les collectivités sont au cœur d'une évolution normative de leur gestion financière.

- **La M57** est désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2024 : généralisation d'une instruction budgétaire et comptable unique pour l'ensemble des collectivités (régions, départements, communes et intercommunalités).

- **Un nouveau document consolidé, le « compte financier unique » (CFU)**, se substitue aux anciens compte administratif (ordonnateur) et compte de gestion (comptable public) : issu d'un travail collaboratif entre l'ordonnateur (la Commune) et le comptable public (Service de Gestion Comptable) ce document unique a vocation à simplifier et améliorer l'information financière.

Il retrace, pour chaque nouvel exercice budgétaire terminé, l'ensemble des opérations comptables réalisées (compte de résultat), mais également les éléments d'actif (bilan), qui ne figuraient jusqu'ici que dans le seul compte de gestion, ainsi que différentes annexes, pour la plupart déjà présentes dans le compte administratif (état de la dette, des engagements donnés/reçus, état du personnel, taux de fiscalité...)

Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

La commune de SEMUSSAC fait partie des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

La population légale de SEMUSSAC compte 2629 habitants au 1er janvier 2026 (données INSEE).

Le budget de la commune de SEMUSSAC répond aux exigences demandées aux communes de moins de 3 500 habitants.

Expression de la politique souhaitée par les élus, le budget primitif (BP) de la commune est un acte de prévision et d'autorisation pour une année donnée (année N).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le BP est divisé en deux sections :

- une **section de fonctionnement** qui retrace les dépenses et les recettes de la gestion courante de la collectivité (notions de récurrence et de quotidienneté), gère les affaires courantes.

- une **section d'investissement** qui présente les dépenses et les recettes qui affectent la consistance et/ou la valeur du patrimoine de la collectivité, liée au projet de la commune à moyen ou long terme, qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Le budget (BP) est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.

La commune de SEMUSSAC dispose de deux budgets :

Un budget principal.

Un budget annexe : « pôle médical » depuis 2013.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique est un document de synthèse qui reprend la nomenclature du budget. Il dégage les résultats d'exécution de l'année 2025 (N) en comparant les prévisions aux réalisations et constate les excédents et les déficits.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					en €
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 305 875,01	2 057 929,73	3 363 804,74
	Recettes réalisées	B	964 102,75	2 304 446,00	3 268 548,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 368 078,00	2 102 255,00	3 470 333,00
	Dépenses réalisées	E	831 210,56	1 710 253,72	2 541 464,28
	Restes à réaliser	F	241 042,84	0,00	241 042,84
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	132 892,19	594 192,28	727 084,47
Résultats antérieurs 2024 reportés (+/-)		H	62 202,99	44 325,27	106 528,26
Résultat de clôture	Excédent/déficit	G+H	195 095,18	638 517,55	833 612,73
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		I = C-F	-241 042,84	0,00	-241 042,84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+ I	-45 947,66	638 517,55	592 569,89

Vue d'ensemble CFU 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	417 062,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	834 265,90
014	Atténuations de produits	20 415,33
65	Autres charges de gestion courante	275 943,83
66	Charges financières	21 838,91
67	Charges spécifiques	3 740,58
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	938,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 048,30
TOTAL DEPENSES		1 710 253,72

RECETTES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
013	Atténuations de charges	22 309,49
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	82 440,02
73	Impôts et taxes	83 904,20
731	Impositions directes	1 219 014,00
74	Dotations et participations	761 429,06
75	Autres produits de gestion courante	7 845,55
76	Produits financiers	39,57
77	Produits spécifiques	67 080,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2024	44 325,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 384,11
	TOTAL RECETTES	2 348 771,27

DEPENSES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	101 198,02
20	Immobilisations incorporelles	8 778,36
204	Subventions d'équipement versées	48 043,00
21	Immobilisations corporelles	612 807,07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 384,11
	TOTAL DEPENSES	831 210,56

RECETTES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves	697 115,72
13	Subventions d'investissement reçues	130 938,73
001	Excédent d'investissement reporté 2024	62 202,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 048,30
	TOTAL RECETTES	1 026 305,74

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 594 192.28

Un excédent 2024 reporté de : 44 325.27

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 638 517.55

Un excédent d'investissement de : 195 095.18

Un DEFICIT des restes à réaliser de : 241 042.84

Soit un besoin de financement de : 45 947.66

Le Conseil Municipal a affecté le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	Excédent	638 517.55
Affectation complémentaire au compte 1068		300 000,00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	Excédent	338 517.55
Résultat d'investissement reporté au compte 001	Excédent	195 095.18

BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal.
Il sera consultable sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.
Il a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintenir les taux d'imposition communaux
- Poursuivre le désendettement de la commune.

Vue d'ensemble 2026

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	626 664,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	873 050,00
014	Atténuations de produits	20 416,00
65	Autres charges de gestion courante	334 300,00
66	Charges financières	20 500,00
67	Charges spécifiques	50,88
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	96 900,00
023	Virement à la section d'investissement	581 824,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 768,79
	TOTAL DEPENSES	2 581 474,00

RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
013	Atténuations de charges	10 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70 183,00
73	Impôts et taxes	65 134,53
731	Impositions directes	1 226 280,00
74	Dotations et participations	829 520,00
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00
76	Produits financiers	39,00
77	Produits spécifiques	99,92
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	200,00
002	Excédent de fonctionnement reporté 2025	338 517,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00
	TOTAL RECETTES	2 581 474,00

Éléments de compréhension :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 581 474 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 971 880,88 €

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 626 664 €

- Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité (eau, électricité, carburants, fournitures, entretien réparations des bâtiments, réseaux, voirie, véhicules, prestations de services, maintenances, locations, petits matériels, frais télécom et affranchissement, renouvellement livres bibliothèque, primes d'assurances, fêtes cérémonies animations...

Inclus fournitures et matériaux (6068) : travaux en régie estimés à **40 000 €**.

Les travaux en régie (effectués par le personnel avec des matériaux achetés) ne sont pas de simples travaux d'entretien, ils créent du patrimoine, une opération d'ordre budgétaire en fin d'exercice permettra de l'intégrer en section d'investissement et à l'actif.

Chapitre 012 Charges de personnel : 873 050 €

- Masse salariale incluant les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges (urssaf, cotisations caisses retraite en hausse, assurances du personnel, médecine du travail ...)
Elles comprennent le GVT (glissement Vieillesse – Technicité), l'évolution réglementaire correspondant à la variation du point d'indice, le rééchelonnement indiciaire, et mesures statutaires et indemnitaires, des embauches nécessaires aux activités non externalisées, le renforcement des effectifs si besoin.

Chapitre 014 Atténuations de produits : 20 416 €

- Attribution de compensation versée à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : nouvelles dépenses depuis 2021 (liées à la combinaison des transferts de charges GEPU/ gestion des eaux pluviales urbaines compétence reprise par l'intercommunalité).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 334 300 €

- Indemnités de fonctions des élus : 85 300 €
- Contributions obligatoires aux organismes de regroupement : 172 100 €.
- Subventions accordées aux associations : 12 565 €, pour encourager l'implication et le rôle des diverses associations œuvrant pour la commune.

Chapitre 66 Intérêts des emprunts : 20 500 €

- Intérêts générés par la dette annuelle.

Chapitre 67 Charges spécifiques : annulation de titres par ex. : 50,88 €

Chapitre 68 Dotations aux provisions : 96 900 €

- Destinées à couvrir des risques contentieux en cours .

Dépenses d'ordre de fonctionnement : 609 593,12 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit d'opérations d'ordre, pas d'entrée ni de sortie de trésorerie, mais une épargne forcée générant un autofinancement minimal.

Source de financement pour la section d'investissement, elle s'explique par les participations communales au financement d'équipements d'importance (aménagements de voiries, équipements sportifs scolaires, parking collège de Cozes...).

Ces dotations sont variables d'un exercice budgétaire à un autre, elles diminuent ou augmentent en fonction de l'extinction de subvention d'équipement amorties depuis plus de 5 ans ou de l'instauration de nouvelles

subventions d'équipement à amortir.

- **Dotation aux amortissements (6811) :** dépenses obligatoires à amortir, réglées au Département lors des travaux de voirie route départementale rue du Lignou, +GEPU CARA : **27 768,79 €**

Chapitre 023 Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 581 824,33 €

Excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est une recette propre de la section d'investissement.

- Auto-financement ou épargne brute.

Recettes réelles de fonctionnement : 2 541 474 €

dont **Chapitre 70 Produits des services et du domaine : 70 183 €**

- Ces recettes proviennent de plusieurs redevances (cantine, concessions cimetièrre, télécom...)
- Remboursement annuel par la CARA : 20 415 €
- Indemnité annuelle perçue de la Poste pour l'agence postale communale : 16 368 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 65 134,53 €

- Compensations versées par le Département au titre des droits de mutation : 55 000 €
- Compensation versée par la CARA (suite à transfert de compétences, passage à la taxe professionnelle unique, transfert taxe de séjour..) : 10 134,53 €

Intercommunalité :

Rappel : Depuis le passage à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2001, et le transfert du produit de la taxe professionnelle à l'agglomération, et au fil des transferts de compétences au profit de la CARA (relais assistantes maternelles, promotion du tourisme, zones artisanales et économiques, compétence GEMAPI gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.)

Chapitre 731 Impositions directes : 1 226 280 €

- Taxe sur les pylônes électriques : 25 880 €
- Prévision 2026 compte tenu de augmentation mécanique des bases prévisionnelles transmises par la DGFIP , mais sans augmentation du taux communal : 1 200 000. €.

Rappel :

En 2021 en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune ne souhaitant pas augmenter le taux (part communale) de la TFPB, le taux de la TFPB avait été fixé à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : = 38,90 %

17,40 % (taux part communale 2020, identique depuis 2011) + 21,50 % (taux part départementale 2020)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,80 %

Taxe habitation sur les résidence secondaires (THRS) : 11,65 €

En 2025 le taux de la TFPB était fixé à 42 %.

Pour l'année 2026, les taux des contributions directes communales n'augmentent pas :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : = 42 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,80 %

Taxe habitation sur les résidence secondaires (THRS) : 11,65 %

Chapitre 74 Dotations et participations de l'Etat : 829 520 € dont

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales.

Attendues, et pour la commune globalement en progression en raison des arbitrages de l'Etat sur la DGF dans la

loi de finances 2026.

- Dotation forfaitaire : 240 774 € (légère hausse),
- Dotations de solidarité rurale : 460 544 € (à la hausse)
- Dotation nationale de péréquation : 61 767 € (légère hausse)

Remboursement cantine repas à 1€ : 35 000 €.

Reversement de la TVA sur une petite fraction des dépenses de fonctionnement : 7 000 €.

Compensations par l'Etat des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation : 12 518 € +7 689 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 1 500 €

- Produits encarts publicitaires bulletin municipal, remboursement impôts..

Chapitre 013 Atténuation de charges: 10 000 €

Ces recettes proviennent de remboursement de salaires par le contrat d'assurance groupe en cas d'arrêt d'agents.

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement 2025 reporté en recettes 2026 : 338 517,55 €.

Recettes d'ordre de fonctionnement : 40 000 €

Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections

Travaux en régie en fin d'exercice, cette opération permet d'intégrer ces travaux en section d'investissement et à son inventaire.

Comme en dépenses, ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 764 202 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Une dépense d'investissement permet un accroissement du patrimoine de la commune et fait varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour la commune de SEMUSSAC, le budget investissement est voté par opérations.

A cela s'ajoute quelques dépenses « hors programme » telles que le capital des emprunts à rembourser, les déficits (s'il y en a) de l'année passée, les subventions d'équipements versées par la commune et quelques opérations d'ordres.

Vue d'ensemble 2026

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts (dettes annuelles)	98 152,73
20	Immobilisations incorporelles (PLU si modification)	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées (GEPU)	48 043,00
21	Immobilisations corporelles (travaux envisagés par opérations réelles)	1 564 560,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	445,43
	TOTAL DEPENSES	1 764 202,00

RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA-TAM-affectation complémentaire)	419 846,27
13	Subventions d'investissement attendues (CARA-Département)	266 839,00
16	Emprunt (d'équilibre)	272 383,00
001	Excédent d'investissement reporté 2025	195 095,18
021	Virement de la section de fonctionnement	581 824,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement immobilisations)	27 768,79
041	Opérations patrimoniales	445,43
	TOTAL RECETTES	1 764 202,00

Eléments de compréhension :

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 764 202 €

**Dépenses réelles d'investissement
par opérations : 1 577 560,84 €**

Opérations	Désignations	€
101	MAIRIE agrandissement	353 004,00
102	ECOLES étanchéité toiture maternelle, rénovation enduits et peinture façades école primaire, achat mobiliers...	127 038,84
104	CIMETIERE reprise concessions abandonnées si travaux de construction	15 000,00
106	SERVICE TECHNIQUE outillage	6 000,00
11	PLU si modification	13 000,00
110	VOIRIE Chenaumoine, rue Traversante, rue du Moulin du Canard	887 018,00
117	BIBLIOTHEQUE achat petit mobilier	1 500,00
12	CRECHE réfection sol jeux extérieurs	8 000,00
121	DEFENSE INDENCIE réserve souple supplémentaire	12 000,00
30	RESERVES FONCIERES acquisitions terrain proximité pharmacie	155 000,00
	TOTAL immobilisations corporelles et incorporelles	1 577 560,84

Dépenses réelles hors opérations :**emprunt (dettes annuelles) : 98 152,73 €****subventions d'équipement versées (GEPU) : 48 043 €****Dépenses d'ordre d'investissement : 40 445,43 €****Chapitre 040 opération d'ordre budgétaire de transfert entre sections**

Travaux en régie en fin d'exercice, cette opération permet d'intégrer ces travaux en section d'investissement et à son inventaire : 40 000 €.

Chapitre 041 opération d'ordre non budgétaire (au sein de la section d'investissement) : 445,43 €
(régul centre de loisir)

Recettes réelles d'investissement : 1 154 163,45 €

Elles comprennent :

- **001 Excédent reporté 2025 : 195 095,18 €**
- **Dotations, fonds divers et réserve : 419 846,27 €**
 - Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,404 % : 89 846,27 €.
 - La taxe d'aménagement_(TAM), recettes dites patrimoniales : recettes perçues en lien avec les permis d'aménager, les permis de construire, les déclarations de travaux : 30 000 €.
 - Excédent de fonctionnement capitalisé_ou affectation complémentaire au 1068 : 300 000 €
- **Un emprunt (d'équilibre) : 272 383 €.**
- **Recettes affectées : 266 839 €**

Les subventions d'investissement attendues en lien avec les projets d'investissement retenus (fonds de concours CARA, Conseil départemental, Agence Adour Garonne....)

Recettes d'ordre d'investissement : 610 038,55 €

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 581 824,33 €.

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est une recette propre de la section d'investissement.

- Auto-financement ou épargne brute.

Chapitre 040 opération d'ordre budgétaire de transfert entre sections (amortissement rue du Lignou, GEPU): 27 768,79 €.

Chapitre 041 opération d'ordre non budgétaire (au sein de la section d'investissement) : 445,43 €
(régul centre de loisir).

❖ **PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS** (budget principal de la commune uniquement).

Année 2024, population 2 519 habitants, strate communes de moins de 2 000 à 3 499 hab.

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Valorisation des données 2024.

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique de 2000 à 3499 hab.

Ratios de niveau		Commune 2024	National 2024
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	Permet de connaître la charge en terme de dépenses de fonctionnement que représente un habitant	581 €/hab	852 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement/Population	Estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant	796 €/hab	1 055 €/hab
Produits des impôts directs/Population	Révèle les recettes fiscales produites par un habitant	443 €/hab	478 €/hab
Dépenses d'équipement brut	Mesure le montant des dépenses d'équipement investies par habitant	840 €/hab	421 €/hab
Encours de la dette/Population	Encours de la dette par habitant	464 €/hab	635 €/hab
Ratios de structure			
Capacité d'autofinancement brute CAF =415 516 €	Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = solde disponible pour rembourser le capital annuel de la dette et les investissements	215€/hab	202 €/hab
Capacité de désendettement ou solvabilité de la commune Seuil de vigilance situé à 10 ans.	Encours de la dette/ épargne brute ou CAF, indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette si toute l'épargne y est consacrée	2,16 ans	3,09 ans

❖ **EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Les taux communaux sont maintenus au même niveau qu'en 2025.

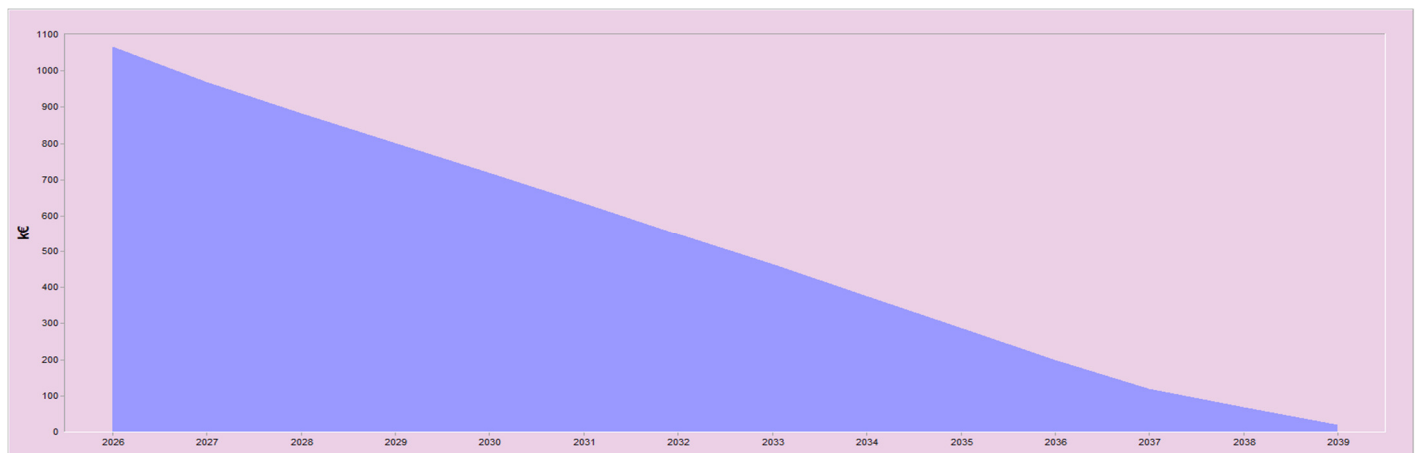
Remarque :

Le produit de la fiscalité est le résultat de la multiplication des bases par le taux.

Les bases suivent des évolutions qui résultent entre autres de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition votée par la loi de finances 2026.

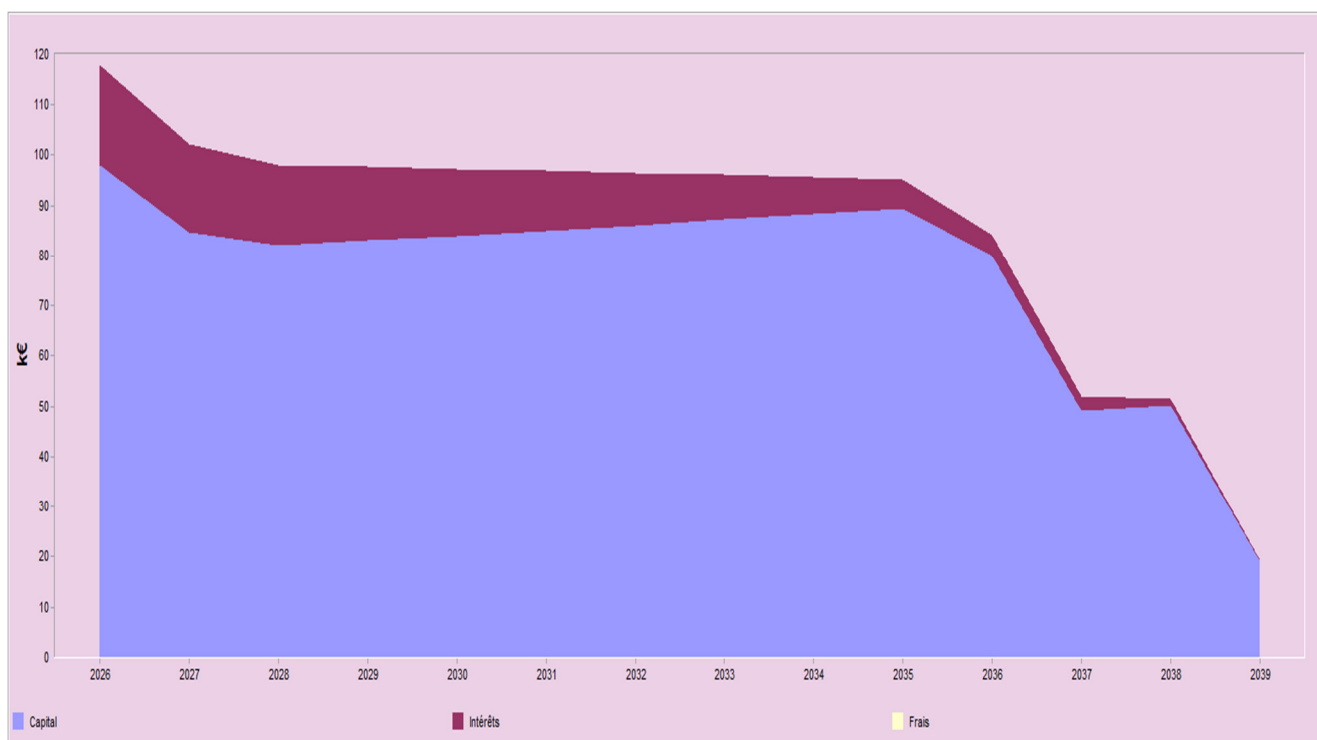
Nature de la taxe	Taux 2026	Taux 2025	Taux 2024	Taux 2023	Taux 2022	Taux 2021	Taux 2011
Taxe foncière propriétés bâties	42%	42%	42 %	38,90 %	38,90 %	38,90 % 17,40 % part communale + 21,50 % (part départementale à ajouter pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales)	17,40 %
Taxe foncière non bâtie	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %	46,80 %
Taxe habitation - sur résidence secondaire	11,65%	11,65 %	11,65 %	11,65 %			11,65 %

❖ CAPITAL RESTANT DU



Evolution de l'encours de la dette par année	
Année	Capital restant dû
2026	1 066 995,37
2027	968 842,77
2028	884 098,68
2029	802 040,49
2030	719 007,06
2031	634 970,70
2032	549 902,75
2033	463 773,53
2034	376 552,32
2035	288 207,30
2036	198 705,50
2037	118 626,85
2038	69 374,14
2039	19 196,58

❖ EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNEE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2026	98 152,60	19 663,89	0,00	117 816,49
2027	84 744,09	17 589,21	0,00	102 333,30
2028	82 058,19	16 061,23	0,00	98 119,42
2029	83 033,43	14 680,97	0,00	97 714,40
2030	84 036,36	13 273,04	0,00	97 309,40
2031	85 067,95	11 836,45	0,00	96 904,40
2032	86 129,22	10 370,18	0,00	96 499,40
2033	87 221,21	8 873,19	0,00	96 094,40
2034	88 345,02	7 344,37	0,00	95 689,39
2035	89 501,80	5 782,60	0,00	95 284,40
2036	80 078,65	4 186,70	0,00	84 265,35
2037	49 252,71	2 765,45	0,00	52 018,16
2038	50 177,56	1 435,62	0,00	51 613,18
2039	19 196,58	208,41	0,00	19 404,99

BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					en €
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 068,00	29 890,34	76 958,34
	Recettes réalisées	B	20 000,00	30 543,19	50 543,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 754,05	35 878,00	66 632,05
	Dépenses réalisées	E	21 372,34	5 915,43	27 287,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B-E	-1 372,34	24 627,76	23 255,42
Résultats antérieurs 2024 reportés (+/-)		H	-16 313,95	5 987,66	-10 326,29
Résultat de clôture	Excédent/déficit	G+H	-17 686,29	30 615,42	12 929,13
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+ H+ I	-17 686,29	30 615,42	12 929,13

Vue d'ensemble CFU 2025

DEPENSES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	2 977,36
65	Autres charges de gestion courante	0,58
66	Charges financières	2 785,58
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	151,91
TOTAL DEPENSES		5 915,43

RECETTES FONCTIONNEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
75	Autres produits de gestion courante	30 543,19
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 987,66
TOTAL RECETTES		36 530,85

DEPENSES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 594,65
21	Immobilisations corporelles	3 777,69
001	Déficit d'investissement reporté	16 313,95
	TOTAL DEPENSES	37 686,29

RECETTES INVESTISSEMENT REALISEES		
Chap.	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et reserves	20 000,00
	TOTAL RECETTES	20 000,00

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 24 627.76

Un excédent 2024 reporté de : 5 987.66

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 30 615.42

Un déficit d'investissement de : 17 686.29

Soit un besoin de financement de : 17 686.29

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	Excédent	30 615.42
Affectation complémentaire au compte 1068		29 000,00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	Excédent	1 615.42
Résultat d'investissement reporté au compte 001	Déficit	17 686.29

BUDGET PRIMITIF 2026

Vue d'ensemble 2026

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
011	Charges à caractère général	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	2 800,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	200,00
023	Virement à la section d'investissement	25 836,00
	TOTAL DEPENSES	32 046,00

RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
75	Autres produits de gestion courante	30 430,58
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 615,42
	TOTAL RECETTES	32 046,00

DEPENSES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
16	Emprunts et dettes assimilés	17 961,00
23	Immobilisations en cours	19 188,71
001	Déficit d'investissement reporté	17 686,29
	TOTAL DEPENSES	54 836,00

RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant €
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 836,00
	TOTAL RECETTES	54 836,00

CONCLUSION :

Ce budget s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours contraint.

La volonté de la municipalité est de continuer à ne pas recourir au levier fiscal, à maîtriser les dépenses de fonctionnement de manière à dégager un excédent permettant d'investir pour les projets indispensables au développement de la Commune.